5 NOVEMBRE

MOBILISATION ET GRÈVE

Aux côtés de notre jeunesse et des salariés du public / privé

La **CGT Matmut** appelle l'ensemble des salariés de la Matmut à se mobiliser et à **faire grève le 5 novembre** pour défendre les secteurs publics et privés, l'augmentation des salariés et la justice sociale. Partout en France, des centaines de milliers d'étudiants et salariés se mobilisent pour **faire entendre leur colère et leurs revendications**.

Les jeunes comme les salariés subissent **le manque de moyens, la précarité, des conditions de travail et d'étude dégradées**



et des inégalités croissantes pendant que les profits se maintiennent au détriment des besoins de la population.

L'augmentation immédiate des salaires

Une amélioration du pouvoir d'achat

L'amélioration des conditions de travail et d'étude

L'augmentation des pensions de retraite

La défense de l'emploi et de l'industrie

Des moyens pour nos services publics

L'égalité salariale entre les femmes et les hommes





Un préavis est-il nécessaire ?

Aucun préavis n'est nécessaire, vous pouvez poser et prévenir de votre grève 5 minutes avant l'heure.

Combien de temps puis-je me mettre en grève ?

D'une heure à une journée

Quelles sont les modalités de pose sous Hello ?

Il conviendra de saisir dans HELLO une demande d'absence non rémunérée / motif : « grève » avec une heure de début et une heure de fin, même pour les salariés au forfait.

Et si je travaille en agence ?

Vous avez la possibilité de fermeture le matin/l'après-midi ou la journée entière en cas de grève de tous les salariés de l'agence. A défaut, la grève est possible individuellement, à l'heure de votre choix.

Que puis je faire pendant la grève ?

Vous êtes totalement libres de vaquer à vos occupations sur l'endroit de votre choix, y compris sur votre lieu de travail ou de rejoindre une marche dans votre ville en regardant cgt.carte.fr

Et si je suis en télétravail ?

C'est possible, selon les mêmes modalités que précédemment.

La grève peut elle m'empêcher d'avoir mon augmentation individuelle ?

L'augmentation individuelle dépend de votre contribution sur une année. En aucun cas vous ne serez dévalué pour votre participation à une journée de grève. Et n'oubliez pas : vous faites grève pour l'augmentation des salaires pour tous, y compris pour celui des managers !
De plus, les salariés ayant déjà fait grève par le passé n'ont eu aucune répercussion sur leur carrière (et heureusement puisqu'il s'agit d'un droit constitutionnel).

En cas de questions, nous vous invitons à contacter vos élus et à vous recenser comme gréviste auprès de contact@cgt-matmut.fr

CGT Groupe MATMUT